RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ALTI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 54 240 €

Siège social : [redacted]

RCS TOULON 338 156 946

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mille Vingt Six
et le Quinze septembre à 17 heures 30

Au siège social, les actionnaires de la société « **ALTI** », se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque Actionnaire et au Commissaire aux Comptes.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Albert BESSUDO**, agissant en qualité de Président de la société, qui constate que sont présents :

- Monsieur **Albert BESSUDO,** Président
 propriétaire de 450 actions US
 2 actions PP
- Monsieur **Guillaume BESSUDO**, Directeur Général
 propriétaire de 5 actions PP
 225 actions NP
- SAS **PETRUS**, représentée par Guillaume BESSUDO
 propriétaire de 447 actions PP
- Monsieur **Thibaut BESSUDO**
 propriétaire de 5 actions PP
 225 actions NP
- SAS **PORT ROYAL**, représentée par Thibaut BESSUDO
 propriétaire de 447 actions PP

SOIT AU TOTAL : MILLE TROIS CENT CINQUANTE SIX ACTIONS **1 356 actions**

[redacted]

Le Président déclare que l'assemblée générale est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Franck LE TALLEC, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusée.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- la liste des actionnaires.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs.

Il donne lecture du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN SECOND DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée générale décide de nommer la SAS **PORT ROYAL** société par actions simplifiée, au capital de 3 006 837 €, dont le siège social est sis 14 Boulevard de Bazeilles, La Maison de l'Immobilier 83000 TOULON, en qualité de second Directeur Général à compter du 1er octobre 2026.

Ses pouvoirs seront identiques à ceux de la SAS **PETRUS** actuel Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[redacted]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et cogérants présents.

Monsieur Albert BESSUDO

Monsieur Guillaume BESSUDO

[redacted]

P/SAS PETRUS
Monsieur Guillaume BESSUDO

[redacted]

P/ SAS PORT ROYAL
Monsieur Thibaut BESSUDO

[redacted]